

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION
KEY4EVENTS



**S.A.S.U Key4events Siège social : 18, Rue Scaliéro – 06300 Nice – France SIRET 451 863 898 00057 –
RCS Nice 451 863 898 – N°de gestion 2004 B 00208 – APE 6202A**

Date d'entrée en vigueur : **23 septembre 2020**

1. Objet

La société KEY4EVENTS exploite une plateforme hybride (ci-après : la « **Plateforme** ») qui rassemble différents logiciels (ci-après : les « **Logiciels** »), par le biais desquels elle propose à des organisateurs d'évènements professionnels, associations, acteurs du secteur médical ou commercial (ci-après les « **Clients** »), une solution clef en main aux fins d'organisation d'un ou plusieurs de leurs évènements, en présentiel ou virtuel(s).

Les caractéristiques fonctionnelles et techniques de la Plateforme sont décrites sur le site internet <https://key4.events/> (ci-après : le « **Site** »).

Les présentes conditions générales (ci-après : « les **Conditions Générales** ») ont pour objet de définir les modalités et conditions d'accès à la Plateforme et aux services proposés par KEY4EVENTS à ses Clients (ci-après : les « **Services** »), ainsi que de définir les droits et obligations des parties dans ce cadre.

Elles sont accessibles et imprimables à tout moment par un lien direct en bas de page du Site.

Elles sont complétées par un devis communiqué par KEY4EVENTS (ci-après : le « **Devis** »), comportant la durée de son engagement contractuel, les Services auxquels il a souscrit ainsi que les conditions financières prévues (ci-après ensemble : le « **Contrat** »).

En cas de contradiction, le Devis prévaut sur les Conditions Générales.

2. Conclusion du Contrat et acceptation des Conditions Générales

2.1 Information préalable du Client

Avant la conclusion du Contrat, KEY4EVENTS interrogera le Client sur ses besoins, afin de lui proposer les Services adaptés.

Le Client doit fournir à KEY4EVENTS à cette occasion tous les documents et informations nécessaires sur ses besoins, attentes et contraintes et notamment sur les éventuelles spécificités techniques ou logistiques relevant de son matériel et de son système informatique.

2.2 Devis

A la suite des échanges visés à l'article 2.1, KEY4EVENTS établira un ou plusieurs Devis récapitulants, selon les cas :

- les Logiciels proposés au Client accessibles par le biais de la Plateforme, et le prix des crédits nécessaires à leur utilisation (ci-après : les « **Crédits** »), tels que définis à l'article 6.1.1,
- les Services proposés et leur prix.

Sauf mention contraire, tout Devis émis par KEY4EVENTS est valable pendant 3 (trois) mois à compter de son émission. A défaut de validation par le Client dans ce délai, le Devis sera caduc. La validation s'effectue par l'apposition de la signature du Client sur le Devis et son envoi à KEY4EVENTS par tout moyen utile, y compris par email.

Si les informations et/ou documents fournis par le Client dans le cadre des échanges visés à l'article 2.1 s'avèrent par la suite inexacts, insuffisants ou inadaptés, KEY4EVENTS pourra suspendre l'accès du Client aux Services et émettre un nouveau Devis modifiant les conditions et modalités notamment financières prévues au Devis initial. Ce nouveau Devis sera soumis à la validation du Client, expresse ou implicite. Toute demande du Client d'exécuter ou de poursuivre les Services après réception du nouveau Devis vaudra validation de celui-ci.

2.3 Acceptation des Conditions Générales

Toute validation d'un Devis, expresse ou implicite, emporte acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales, dans leur version en vigueur à la date de validation du Devis. Toute acceptation sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. Le Client qui n'accepte pas d'être lié par les présentes Conditions Générales ne doit pas commander de Services auprès de KEY4EVENTS ni accéder à la Plateforme.

3. Caractéristiques des Logiciels proposés par KEY4EVENTS sur la Plateforme

3.1 Objet et périmètre de la licence

La licence concédée au titre des présentes (ci-après : la « **Licence** ») peut porter sur tout ou partie des Logiciels suivants :

- Les Logiciels standards existants de KEY4EVENTS (ci-après les « **Logiciels Existants** »), tels que, sans que cette liste soit exhaustive, le logiciel « Key4Register », le logiciel « Stream Up », l'accès à la plateforme de congrès virtuelle , ou encore l'application mobile (ci-après : l'« **Application Mobile** ») destinée à être personnalisée et utilisée dans le cadre d'un ou plusieurs événement(s) donné(s) (ci-après : un/des « **Événements** »).

- Les développements logiciels spécifiques (ci-après : les « **Développements Spécifiques** ») qui seraient effectués par KEY4EVENTS à la demande du Client, en particulier pour adapter les Logiciels Existants à ses besoins propres.

L'identification du ou des Logiciels faisant l'objet de la Licence concédée à un Client donné est indiquée dans le(s) Devis émis à son attention.

En tout état de cause, la Licence concédée au Client est une stricte licence d'utilisation des Logiciels, non exclusive et non cessible. Elle est consentie pour le monde entier et pour la durée du Contrat, telle que prévue à l'article 13.

La Licence est concédée au seul Client identifié dans le Devis, pour ses besoins propres, entendus comme les besoins afférents à son activité. Il est interdit au Client d'en céder ou d'en transférer le bénéfice à un tiers, quel qu'il soit.

Dans le cadre ci-dessus, la Licence est consentie pour un nombre illimité d'utilisateurs du(des) Logiciel(s) concerné(s).

3.2 Propriété intellectuelle des Logiciels

Le Contrat ne confère au Client aucun droit de propriété intellectuelle sur les Logiciels, qui demeurent la propriété entière et exclusive de KEY4EVENTS. Le Client ne dispose que d'une simple Licence d'utilisation dans les conditions définies à l'article 3.1 ci-dessus. En conséquence, le Client s'interdit formellement de :

- Vendre, transférer, ou distribuer de quelque façon que ce soit les Logiciels,
- reproduire de façon permanente ou provisoire l'un quelconque des éléments des Logiciels, en tout ou en partie, par tous moyens et sous toutes formes,
- modifier les Logiciels et/ou fusionner tout ou partie des Logiciels dans d'autres programmes informatiques,
- supprimer, masquer ou altérer de quelque manière que ce soit toute mention de propriété associée aux Logiciels,
- compiler les Logiciels, les décompiler, les désassembler, les traduire, les analyser, procéder au reverse engineering ou tenter d'y procéder, sauf dans les limites autorisées par la loi et notamment à l'article L. 122-6-1 du Code de propriété intellectuelle,
- utiliser les Logiciel pour développer un produit concurrent,
- utiliser les Logiciels au-delà de la durée de la Licence accordée,
- et plus généralement d'effectuer tout acte d'utilisation ou d'exploitation des Logiciels non compris dans la Licence.

Par dérogation à ce qui précède, les droits de propriété intellectuelle afférents aux Développements Spécifiques pourront le cas échéant être cédés au Client, selon des modalités qui seront alors précisées expressément dans le Devis correspondant.

4. Mise en œuvre de la Licence

4.1 Logiciels Existants

Hormis l'Application Mobile, les Logiciels Existants sont accessibles en mode SaaS, sans installation préalable sur le matériel du Client.

Les différentes fonctionnalités des Logiciels Existants sont décrites et accessibles sur le Site.

KEY4EVENTS créé au Client un compte lui permettant d'accéder aux Logiciels Existants (ci-après : le « **Compte** »), dont il lui fournit les identifiant et mot de passe. Le Client peut alors créer différents profils d'utilisateurs (ci-après : les « **Profils Utilisateurs** »). Il est seul responsable de la création de ces profils et des personnes (« **Utilisateurs** ») auxquelles il les attribue. Il s'interdit d'utiliser la faculté de création d'un Profil Utilisateur afin de donner accès aux Logiciels, directement ou indirectement, à un tiers concurrent de KEY4EVENTS.

L'Application Mobile est accessible par téléchargement gratuit sur les plateformes de téléchargement en ligne (Apple Store et Android Market, ci-après ensemble les « **Stores** »), sous réserve des dispositions qui suivent. Elle doit en effet avoir été au préalable (i) paramétrée par KEY4EVENTS et/ou le Client pour y intégrer la charte graphique et les contenus du Client et (ii) validée par les Stores.

Le Client est informé et accepte que, dans la mesure où l'Application Mobile est destinée à être utilisée uniquement dans le cadre d'un Évènement donné, en fonction duquel elle sera paramétrée par KEY4EVENTS, elle ne pourra pleinement fonctionner que jusqu'à la fin de cet Évènement, KEY4EVENTS ne fournissant aucune garantie quant à son fonctionnement postérieurement à l'Évènement.

Le Client peut également accéder grâce à son Compte à des informations relatives aux Logiciels Existants.

4.2 Développements Spécifiques

La livraison des Développements Spécifiques est formalisée par un procès-verbal de recette, signé par les deux parties. A compter de cette signature, le Client dispose d'une période de recette au cours de laquelle il doit signaler à KEY4EVENTS toute anomalie ou dysfonctionnement des Développements Spécifiques, ou encore tout défaut de conformité de ceux-ci par rapport à ce qui était convenu au Devis (ci-après ensemble : les « **Bugs** »). Un outil dédié est mis à sa disposition à cette fin.

Sauf mention contraire du Devis, la durée de la période de recette est de 5 (cinq) jours ouvrés à compter de la signature du procès-verbal de recette.

Le Client doit signaler l'ensemble des Bugs à KEY4EVENTS ou le cas échéant lui confirmer l'absence de Bugs, dans ce délai. A défaut de recevoir cette information du Client pendant la période de recette, les Développements Spécifiques seront réputés acceptés.

KEY4EVENTS s'engage à corriger les Bugs signalés dans les meilleurs délais. Les Développements Spécifiques seront alors mis en production, sous réserve que cette mise en production ne soit pas susceptible de nuire au bon fonctionnement du (des) Logiciel(s) Existant(s) avec le(s)quel s'articulent les Développements Spécifiques.

Une fois les Développements Spécifiques recettés et mis en production, le Client y accède en mode SaaS, à travers son Compte.

4.3 Dispositions communes

Les Identifiants et mots de passe du Compte du Client et des Profils Utilisateurs sont destinés à leur réserver l'accès aux Logiciels, à protéger l'intégrité et la disponibilité des Logiciels, ainsi que l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des Données, telles que définies à l'article 5.3 des Conditions Générales.

Ils sont strictement personnels et confidentiels. Le Client s'engage à préserver la confidentialité de l'identifiant et du mot de passe de son Compte et à imposer aux Utilisateurs dont il aura créé le Profil la même obligation. Il s'engage à prendre toute mesure appropriée à cet égard et notamment à modifier régulièrement son mot de passe. De manière générale, le Client assume la responsabilité de la sécurité des postes individuels d'accès aux Logiciels.

Tout accès aux Logiciels ou au Compte du Client effectué à l'aide de ses identifiants (ou des identifiants des Profils Utilisateurs) sera réputé effectué par le Client. Celui-ci doit informer KEY4EVENTS sans délai s'il remarque que son Compte a été utilisé à son insu. Il reconnaît à KEY4EVENTS le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas

En cas de faille de sécurité due au non-respect de cet article par le Client, ce dernier sera seul responsable et ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de KEY4EVENTS.

5. Services associés à la Licence

5.1 Paramétrage

KEY4EVENTS fournit au Client un Service de paramétrage des Logiciels en fonction des caractéristiques propres du Client et de ses Données Clients, telles que définies ci-dessous.

5.2 Formation

KEY4EVENTS peut fournir au Client un Service de formation à l'utilisation d'un ou plusieurs Logiciels. Les modalités de la formation (notamment lieu, horaire, objet, durée, nombre de participants) seront décrites dans le Devis correspondant.

5.3 Hébergement

Les Logiciels étant accessibles en mode SaaS, la Licence inclut leur hébergement ainsi que celui des données (i) fournies par le Client à KEY4EVENTS aux fins d'intégration dans les Logiciels (ci-après : les « **Données Client** ») (ii) collectées, traitées ou produites dans le cadre de l'utilisation des Logiciels (ci-après : les « **Données Générées** », désignées ensemble avec les Données Client les « **Données** »).

Par défaut, cet hébergement est mutualisé. Le Client peut toutefois solliciter l'attribution d'un serveur dédié. Le coût afférent à cette option sera indiqué sur le Devis.

5.4 Maintenance

KEY4EVENTS assurera la maintenance évolutive et corrective des Logiciels pendant la durée du Contrat, selon les modalités et conditions définies ci-après :

- **Maintenance évolutive** : KEY4EVENTS s'engage à faire bénéficier le Client des évolutions et mises à jour des Logiciels objets de la Licence, dont la nature et la

fréquence seront laissés à la libre appréciation de KEY4EVENTS. Celle-ci se réserve le droit de limiter ou de suspendre l'accès aux Logiciels pendant les opérations de maintenance. Elle informera le Client au préalable par tout moyen utile de la réalisation de ces opérations.

- **Maintenance corrective** : la maintenance corrective a pour objet de corriger les anomalies relevées sur les Logiciels, entendues comme tout bogue ou dysfonctionnement de ceux-ci (ci-après : les « **Anomalies** »). KEY4EVENTS met à la disposition du Client un outil en ligne accessible avec les identifiant et mot de passe de son Compte, ainsi qu'un numéro de téléphone accessible les jours ouvrés et pendant les heures de bureau en France, permettant au Client d'ouvrir des tickets d'incidents relatifs aux Anomalies rencontrées. KEY4EVENTS s'engage à répondre à ces tickets d'incidents dans les meilleurs délais, qu'elle appréciera en fonction de leur caractère d'urgence.

5.5 Support et assistance

KEY4EVENTS peut fournir au Client un Service de support et d'assistance, couvrant toutes les questions du Client relatives à l'utilisation de la Plateforme. Les modalités de ce support (notamment les tarifs applicables) seront décrites dans le Devis correspondant.

6. Conditions financières

6.1 Prix de la Licence et des Services

6.1.1 Sauf autre accord des parties, le prix de la Licence est calculé et décompté sur la base d'une unité de calcul, le « **Crédit** ».

Pour mettre en œuvre la Licence et utiliser les Logiciels, le Client doit recharger son Compte avec des Crédits, dont le prix est indiqué dans le Devis proposé au Client.

Une fois acquis par le Client, les Crédits ont une durée de validité de 2 (deux) ans.

S'ils ne sont pas utilisés pendant cette période, ils seront définitivement perdus, le Client ne pouvant prétendre à aucun remboursement.

Les Crédits sont utilisés et décomptés au fur et à mesure de l'utilisation des Logiciels, selon les paramètres et modalités indiqués dans le Devis.

Le Client a accès, dans son Compte, à l'historique et au solde de ses Crédits. Il peut racheter d'autres Crédits à tout moment, sur Devis.

KEY4EVENTS se réserve la possibilité de proposer au Client toute remise ou réduction du prix des Crédits.

6.1.2 Le prix de la Licence est dû à compter de la mise en production des Logiciels. Il inclut le prix des Services de maintenance et d'hébergement s'il est mutualisé.

Les prix des Services autres que la maintenance et l'hébergement mutualisé sont indiqués sur le(s) Devis correspondant(s).

6.2 Frais

Les éventuels frais de déplacement, d'hébergement et de restauration supportés par KEY4EVENTS dans le cadre de l'exécution des Services sont indiqués sur le(s) Devis.

Les autres frais pouvant être supportés par KEY4EVENTS dans le cadre de l'exécution des Services lui seront remboursés par le Client, sur présentation des justificatifs comptables correspondants.

6.3 Révision des tarifs

Les tarifs indiqués dans le Devis pourront faire l'objet d'une révision, applicable au 1^{er} janvier de chaque année.

Les nouveaux tarifs seront obtenus par référence à l'indice français Syntec (ci-après : « **l'Indice** »), selon la formule suivante :

$$P1 = P0 \times I1 / I0$$

... dans laquelle :

- P0 est le prix avant révision,
- I0 est le dernier Indice publié à la date à laquelle le prix avant révision a été déterminé,
- I1 est le dernier Indice publié à la date de révision,
- P1 est le prix après révision.

Les nouveaux tarifs pourront être arrondis à l'euro inférieur ou supérieur, à des fins de simplification.

6.4 Facturation

Sauf mention contraire, les factures de KEY4EVENTS sont payables à réception. Elles peuvent toutefois prévoir des modalités de paiement et/ou d'acomptes spécifiques.

6.5 Retards et défauts de paiement

Tout retard de paiement de tout ou partie d'une somme due à KEY4EVENTS à son échéance au titre du Contrat entraînera automatiquement :

- (i) La suspension immédiate de la Licence et des Services en cours jusqu'au complet paiement de l'intégralité des sommes dues ;
- (ii) La facturation au profit de KEY4EVENTS d'un intérêt de retard, dû par le seul fait de l'échéance du terme contractuel, au taux de 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal, assis sur le montant de la créance non réglée à l'échéance et d'une indemnité forfaitaire de 40 (quarante) € au titre des frais de recouvrement, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement exposés sont supérieurs à ce montant. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire, dès le premier jour de retard.

7. Convention de preuve

Le Client reconnaît et accepte expressément :

- (i) que les données recueillies sur les équipements informatiques de KEY4EVENTS font foi de la réalité des opérations intervenues dans le cadre des présentes,
- (ii) que ces données constituent le principal mode de preuve admis entre les parties, notamment pour le calcul des sommes dues à KEY4EVENTS.

Le Client peut accéder à ces données à travers son Compte.

Les parties conviennent en outre qu'en cas de litige, les documents électroniques échangés entre elles (emails, messages textes ou i-messages) seront admissibles devant les tribunaux et feront preuve des données et des faits qu'ils contiennent.

8. Données collectées, traitées ou produites dans le cadre du Contrat

8.1 Dispositions générales

8.1.1 Les Données Client restent la seule propriété de celui-ci. KEY4EVENTS s'engage à les utiliser exclusivement aux fins d'exécution du Contrat.

8.1.2 Le Client s'engage à fournir les Données Client à KEY4EVENTS selon les modalités et en particulier dans le format indiqué par celle-ci. Il s'engage en outre à fournir ces Données sous une forme structurée, « propre » (en particulier : absence de doublons) et directement exploitable par KEY4EVENTS. Tout travail de KEY4EVENTS sur les Données Client pour les rendre exploitables aux fins d'exécution du Contrat pourra être facturée au Client, au tarif jour/homme (technicien) indiqué dans le Devis, ce que le Client accepte expressément.

8.1.3 S'agissant des Données Générées, KEY4EVENTS s'engage à prendre les mesures nécessaires pour en assurer la sauvegarde et empêcher qu'elles ne soient détruites ou perdues.

8.2 Dispositions propres aux données à caractère personnel

Sans préjudice des dispositions de l'article 8.1, les Données qui ont un caractère personnel (ci-après : les « **Données à caractère personnel** ») sont soumises aux dispositions qui suivent.

KEY4EVENTS et le Client s'engagent, chacun pour ce qui le concerne, à se conformer à la réglementation applicable aux Données à caractère personnel et en particulier au règlement général sur la protection des données (règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).

KEY4EVENTS intervient exclusivement en qualité de sous-traitant des Données à caractère personnel, le Client conservant la qualité de responsable de traitement.

Le Client sera seul décisionnaire et seul responsable quant à la détermination du traitement et de ses caractéristiques (objet, durée et finalité du traitement, types de Données collectées, catégories de personnes concernées et de destinataires). Il lui appartient d'en informer KEY4EVENTS par tout moyen écrit utile.

Le Client, en tant que responsable de traitement de ces données, est tenu de s'acquitter des obligations qui lui reviennent en application du règlement précité, notamment en ce

qui concerne l'obligation d'informer les personnes concernées, la tenue du registre des traitements mis en œuvre, et plus généralement, le respect des principes issus du règlement.

KEY4EVENTS s'engage pour sa part à respecter les obligations qui suivent :

- **Traitement des données :**

KEY4EVENTS s'engage à traiter les Données à caractère personnel exclusivement aux fins d'exécution du Contrat et conformément aux instructions documentées du Client, y compris en ce qui concerne le transfert des données en dehors de l'Union Européenne. KEY4EVENTS s'engage à informer le Client si, selon elle, une instruction constitue une violation de la réglementation applicable.

- **Sécurité et confidentialité des données :**

KEY4EVENTS s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et l'intégrité des Données à caractère personnel, leur sauvegarde ainsi que le rétablissement de leur disponibilité en cas d'incident physique ou. KEY4EVENTS veille également à ce que les personnes autorisées à traiter les Données à caractère personnel soient soumises à l'obligation d'en préserver la confidentialité.

- **Autres sous-traitants :**

KEY4EVENTS s'engage à ne pas faire appel à d'autres sous-traitants sans l'autorisation écrite préalable, spécifique ou générale, du Client. Dans le cas d'une autorisation écrite générale, KEY4EVENTS s'engage à informer le Client de tout changement prévu concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants, le Client disposant alors de la possibilité d'émettre des objections à l'encontre de ces changements.

- **Fourniture d'informations :**

KEY4EVENTS s'engage à aider le Client, dans toute la mesure du possible, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits prévus au chapitre III du règlement général sur la protection des données.

Elle s'engage également à aider le Client, sur demande de celui-ci, à garantir le respect de ses obligations prévues aux articles 32 à 36 du règlement général sur la protection des données, compte tenu de la nature du traitement et des informations à la disposition de KEY4EVENTS.

- **Notification des violations de données à caractère personnel :**

KEY4EVENTS s'engage à notifier au Client toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 72 (soixante-douze) heures après en avoir pris connaissance. Dans le cas où le Client aurait lui-même à notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente, KEY4EVENTS s'engage à lui communiquer toute documentation utile.

- **Suppression des données :**

KEY4EVENTS s'engage à supprimer les Données à caractère personnel traitées après la fin du Contrat, conformément à l'article 14 et ne pas en conserver de copie.

- **Registre et documentation :**

KEY4EVENTS tient par écrit un registre des traitements effectués pour le compte de ses clients. Elle met à la disposition du Client, sur demande de celui-ci, toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations ci-dessus.

9. Obligations du Client

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, le Client s'engage à respecter les obligations qui suivent :

- 9.1** Le Client s'engage à utiliser les Logiciels et accéder aux Services dans le respect des lois et règlements en vigueur et sans porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits de tiers.
- 9.2** Le Client s'engage à fournir à KEY4EVENTS tous les documents, éléments, données, accès et informations nécessaires, en particulier aux fins de paramétrage des Logiciels, et plus généralement, à coopérer activement avec KEY4EVENTS en vue de la bonne exécution du Contrat. Les interlocuteurs du Client collaborant avec KEY4EVENTS devront avoir un niveau de qualification suffisant au regard de la nature du Contrat, leur permettant d'assurer une collaboration efficace.
- 9.3** Le Client est seul responsable des Données Client et plus généralement de tous les documents, éléments, données et informations qu'il fournit à KEY4EVENTS et en particulier de leur exactitude et de leur exhaustivité. Il lui garantit qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires pour leur exploitation dans le cadre du Contrat.
- 9.4** Le Client s'engage à informer KEY4EVENTS sans délai de toute difficulté d'exécution du Contrat dont il pourrait avoir connaissance, afin de permettre à KEY4EVENTS de prendre les mesures appropriées.
- 9.5** Le Client reconnaît avoir été informé par KEY4EVENTS des caractéristiques et fonctionnalités du(des) Logiciel(s) objet(s) de la Licence qu'il a souscrite et qu'il a ainsi pu s'assurer que le(s)dit(s) Logiciel(s) correspond(ent) à ses attentes, besoins et contraintes. Il lui appartient de solliciter de KEY4EVENTS tout document ou information complémentaire si ce n'est pas le cas.
- 9.6** Le Client est seul responsable de son matériel informatique, de sa configuration conformément aux prérequis qui lui seront indiqués par KEY4EVENTS, de sa sécurisation et, plus généralement, de la sécurité de son système, de son réseau et de ses équipements informatiques. Il devra informer KEY4EVENTS préalablement à toute intervention significative sur son système informatique.
- 9.7** Si le Client souhaite mettre en place une solution de paiement en ligne dans le cadre de l'utilisation des Logiciels, il lui appartient de contracter directement avec tout prestataire de services de paiement approprié. Il devra se conformer aux conseils et informations techniques, en particulier de configuration, fournis par KEY4EVENTS à cet égard. Le Client devra également fournir à KEY4EVENTS toutes les informations notamment techniques et codes d'accès nécessaires pour permettre la mise en place effective de la solution de paiement en ligne.
- 9.8** Le Client se porte garant de la mauvaise utilisation, utilisation non conforme ou illicite, que les Utilisateurs pourront faire des Logiciels et notamment, de toutes atteintes à l'ordre

public, aux bonnes mœurs, aux droits des tiers et plus généralement, aux lois et règlements en vigueur que les Utilisateurs pourraient effectuer. Le Client est ainsi exclusivement responsable de la mise en place de toutes procédures destinées à prévenir ou à réparer la commission de tels actes.

De convention expresse entre les parties, KEY4EVENTS est considérée comme hébergeur des contenus produits et/ou échangés par les Utilisateurs via les Logiciels. Le Client reconnaît et accepte que KEY4EVENTS puisse supprimer tous contenus manifestement illicites dont elle aura eu connaissance, notamment sur plainte d'un tiers, en sa qualité d'hébergeur. A cette fin, le Client s'engage à transmettre sans délai à KEY4EVENTS toutes plaintes concernant des contenus illicites dont il serait destinataire.

9.9 Le Client est invité à effectuer des sauvegardes régulières des Données (Données Client et Données Générées) traitées par les Logiciels, en particulier avant chaque intervention de KEY4EVENTS ou opération de maintenance dont le Client aura été informé, ainsi que préalablement à la fin du Contrat. Une fonction d'export des Données sous format xls est mise à sa disposition dans les Logiciels à cette fin.

9.10 Le Client est seul responsable des contenus de toute nature (rédactionnels, graphiques, audios, audiovisuels ou autres) qu'il publie sur la Plateforme (ci-après les « **Contenus** ») et de toute conséquence qui en découlerait.

Il accepte que les Contenus publiés sur la Plateforme soient rendus publics et sont susceptibles d'être vus par d'autres utilisateurs de la Plateforme.

Le Client garantit à KEY4EVENTS qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires à la diffusion de ces Contenus. Il s'engage à ce que lesdits Contenus soient licites, ne portent pas atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits de tiers, n'enfreignent aucune disposition législative ou réglementaire et plus généralement, ne soient aucunement susceptibles de mettre en jeu la responsabilité civile ou pénale de KEY4EVENTS.

Le Client s'interdit ainsi de diffuser, notamment et sans que cette liste soit exhaustive :

- des Contenus pédopornographiques, pornographiques, diffamatoires, injurieux, racistes, obscènes, indécents, choquants, violents, xénophobes ou révisionnistes,
- des Contenus contrefaisants,
- des Contenus attentatoires à l'image d'un tiers,
- des Contenus mensongers, trompeurs ou proposant ou promouvant des activités illicites, frauduleuses ou trompeuses,

et plus généralement des Contenus susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers ou d'être préjudiciables à des tiers, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit.

9.11 Le Client est informé et accepte que la mise en œuvre des Services et l'accès à la Plateforme nécessitent qu'il soit connecté à internet et que la qualité des Services dépend directement de cette connexion, dont il est seul responsable.

9.12 Le Client s'engage à ne pas solliciter directement ou indirectement tout collaborateur de KEY4EVENTS ayant directement participé à l'exécution du Contrat, pendant toute la durée de celui-ci et 12 (douze) mois après sa fin. En cas de violation du présent article, KEY4EVENTS pourrait réclamer au Client, dans un délai maximum de 3 (trois) mois suivant

l'embauche, une indemnité fixée à 6 (six) mois de rémunération nette du collaborateur concerné, à titre de clause pénale.

- 9.13** Le Client garantit KEY4EVENTS contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ou revendications quelconques que KEY4EVENTS pourrait subir du fait de la violation, par le Client de l'une quelconque de ses obligations ou garanties aux termes du Contrat. Il s'engage à indemniser KEY4EVENTS de tout préjudice qu'il subirait et à lui payer tous les frais (en ce compris frais d'avocats), charges et/ou condamnations qu'il pourrait avoir à supporter de ce fait.

10. Obligations de KEY4EVENTS

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, KEY4EVENTS s'engage à respecter les obligations qui suivent :

- 10.1** KEY4EVENTS s'engage à exécuter le Contrat avec diligence et selon les règles de l'art, étant précisé qu'il pèse sur elle une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.
- 10.2** KEY4EVENTS certifie qu'elle est assurée auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable pour les responsabilités qu'elle pourra encourir au titre du Contrat. Elle s'engage à maintenir cette police d'assurance pendant toute la durée du Contrat à en justifier au Client sur simple demande.
- 10.3** KEY4EVENTS déclare se conformer à la législation fiscale et sociale en vigueur, être à jour du paiement des cotisations sociales et être en mesure de fournir la preuve du respect des différentes obligations applicables en la matière, à la demande du Client. KEY4EVENTS s'engage à fournir au Client sur simple demande les documents suivants :
- (i) une carte d'identification justifiant de l'immatriculation au registre des métiers ou un extrait de l'inscription au registre du Commerce et des Sociétés daté de moins de 3 (trois) mois (extrait K ou KBIS), ou équivalent pour une société étrangère,
 - (ii) une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant à KEY4EVENTS,
 - (iii) une attestation sur l'honneur, en vertu de laquelle KEY4EVENTS certifie avoir déposé auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires, et que le travail sera réalisé avec des salariés régulièrement employés au regard du Code du travail.

11. Limitation de responsabilité et de garantie de KEY4EVENTS

- 11.1** KEY4EVENTS ne sera pas responsable de l'exécution des services fournis par des tiers en lien avec les Logiciels, tels que sans que cette liste soit limitative l'éventuel prestataire de services de paiement auquel le Client pourrait avoir recours.
- 11.2** S'agissant des fonctions d' emailing éventuellement incluses dans les Logiciels, KEY4EVENTS ne sera pas responsable des difficultés ou impossibilités d'acheminement des emails à leurs destinataires qui seraient dus à des filtres anti-spams ou à des firewalls dans les systèmes des destinataires.

11.3 KEY4EVENTS ne pourra en aucun cas être responsable des délais de validation de l'Application Mobile, telle que paramétrée pour le Client, par les Stores, ni de leur décision de valider ou non cette Application.

11.4 Le Client reconnaît et accepte notamment :

- que les Logiciels sont des solutions technologiques soumises à une recherche constante pour en améliorer notamment la performance et le progrès et qu'ils ne sauraient être totalement exempts d'erreurs, de vices ou de défauts ;
- que KEY4EVENTS procède à des contrôles afin de vérifier le fonctionnement et l'accessibilité des Logiciels. A ce titre, KEY4EVENTS se réserve la faculté d'interrompre momentanément l'accès aux Logiciels pour des raisons de maintenance. KEY4EVENTS ne saurait au demeurant être tenue responsable des difficultés ou impossibilités momentanées d'accès aux Logiciels qui auraient pour origine des circonstances qui lui sont extérieures, la force majeure, ou encore qui seraient dues à des perturbations des réseaux de télécommunication ;
- que KEY4EVENTS met en place des procédures permettant de renforcer la sécurité des Logiciels mais ne saurait toutefois garantir une sécurité totale, exempte de failles ou d'intrusions de la part de tiers malveillants et qu'elle ne saurait non plus être responsable du défaut de vigilance et de sécurité dans la conservation par le Client ou les Utilisateurs de leurs identifiants et mots de passe ;

11.5 En tout état de cause, hormis les dommages corporels ou décès et sauf en cas de faute lourde ou manquement à une obligation essentielle du Contrat la vidant de sa substance, KEY4EVENTS ne saurait être redevable envers le Client du paiement de dommages et intérêts, de quelque nature qu'ils soient, directs, matériels, commerciaux, financiers ou moraux, en raison du recours aux Logiciels ou aux Services, pour un montant supérieur au montant hors taxe du Contrat au moment de la réalisation du dommage. La responsabilité de KEY4EVENTS ne pourra au demeurant être engagée que si le Client a émis une réclamation, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai d'un mois suivant ladite survenance.

12. Confidentialité

Chaque partie s'engage à garder strictement confidentiels les documents, éléments, données et informations de l'autre partie dont elle serait destinataire dans le cadre du Contrat et qui seront expressément identifiés par l'autre partie comme étant confidentiels. S'agissant de KEY4EVENTS, les parties conviennent d'ores et déjà expressément que cette obligation de confidentialité couvre les Données à caractère personnel que KEY4EVENTS sera amenée à traiter pour le Client dans le cadre du Contrat. L'ensemble de ces informations est désigné ci-après les « **Informations Confidentielles** ».

La partie qui reçoit des Informations Confidentielles s'engage à ne pas les divulguer sans l'accord préalable de l'autre partie, pendant la durée du Contrat et 3 (trois) ans après son terme. Elle ne pourra les transmettre à des employés, collaborateurs, stagiaires ou conseils que s'ils sont tenus à la même obligation de confidentialité que celle prévue aux présentes. Cette obligation ne s'étend pas aux documents, éléments, données et informations :

- (i) dont la partie qui les reçoit avait déjà connaissance ;

- (ii) déjà publics lors de leur communication ou qui le deviendraient sans violation du présent accord ;
- (iii) qui auraient été reçus d'un tiers de manière licite ;
- (iv) dont la communication serait exigée par les autorités judiciaires, en application des lois et règlements ou en vue d'établir les droits d'une partie au titre du Contrat.

13. Durée du Contrat

Sauf autre accord des parties, le Contrat prend effet à la date d'acceptation du Devis par le Client, et se termine 3 (trois) mois après la fin du dernier Évènement du Client, sous réserve que celui-ci ne dispose plus d'aucun Crédit.

En cas de manquement par l'une des parties à l'une quelconque de ses obligations au titre du Contrat, celui-ci sera résolu de plein droit un mois après réception par la partie défaillante d'une mise en demeure, restée sans effet dans un délai de 8 (huit) jours à compter de sa réception, par lettre recommandée avec accusé de réception, mentionnant l'intention de faire application de la présente clause, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourront être réclamés à la partie défaillante. En cas de résiliation anticipée selon ces modalités pour manquement du Client, ses éventuels Crédits restants seront définitivement perdus.

14. Effets de la fin du Contrat

La fin du Contrat, quelle qu'en soit la cause, entraîne la désactivation automatique des identifiants du Client et de tout Profil Utilisateur créé par lui. Le Client et les Utilisateurs n'auront alors plus aucun accès aux Logiciels et l'ensemble des Données sera supprimé.

15. Force majeure

Aucune des parties ne sera tenue pour responsable de quelque perte, dommage ou retard provoqué par la survenance d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence.

Les parties conviennent d'entendre également par « force majeure » au sens du présent article les faits de guerre, de terrorisme, de grève générale, de catastrophe naturelle, d'épidémie et toute décision défavorable d'une quelconque autorité quant à la tenue d'un l'Évènement pour lequel sont utilisés les Logiciels.

Chaque partie s'engage à notifier à l'autre dans les meilleurs délais, par tout moyen utile y compris par email, la survenance d'un cas de force majeure faisant obstacle à l'exécution de ses obligations. Le Contrat sera alors suspendu et les parties se réuniront pour décider des modalités de poursuite du Contrat.

Dans l'hypothèse où le cas de force majeure se poursuivrait au-delà d'une durée d'un mois, le présent Contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, sans qu'aucune des parties n'ait à verser à l'autre une quelconque indemnité.

16. Sous-traitance

KEY4EVENTS se réserve la faculté de confier à des sous-traitants tout ou partie de l'exécution des Services, ce que le Client accepte expressément.

Le Client est d'ores et déjà informé et accepte que :

- L'hébergement de tout ou partie des Données Client ou des Données Générées (en ce compris les Données à caractère personnel) pourra être sous-traité au prestataire d'hébergement suivant :
 - **Ikoula,**
SAS immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 417 680 618
Dont le siège social est situé 175, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne Billancourt
 - **OVH**
SAS immatriculée au RCS Lille Métropole sous le numéro 424 761 419 00045
Dont le siège est situé 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France
 - **1&1 IONOS SARL**
SARL immatriculée au RCS Sarreguemines sous le numéro B 431 303 775
Dont le siège est situé 7, place de la Gare, BP 70109, 57200 Sarreguemines C
- La mise en œuvre des fonctions d'emailing éventuellement incluses dans les Logiciels (incluant le traitement des Données à caractère personnel correspondantes) pourront être sous traitées au prestataire suivant :
 - **Mailjet**
SAS immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 524 536 992
Dont le siège social est situé 13-13 bis, rue de l'Aubrac – 75012 Paris

KEY4EVENTS s'engage à s'assurer auprès de ses sous-traitants, du respect par leurs soins de la réglementation applicable aux Données à caractère personnel et en particulier au règlement général sur la protection des données (règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).

KEY4EVENTS s'engage également à faire respecter par ses sous-traitants les mêmes obligations contractuelles que celles auxquelles il se soumet dans le cadre du Contrat. KEY4EVENTS restera en tout état de cause seule responsable de la bonne exécution des Services à l'égard du Client.

17. Références commerciales

Le Client autorise expressément KEY4EVENTS à faire usage :

- (i) De son nom, sa marque, son logo et les références de son site internet, pendant la durée du Contrat et 10 (dix) ans après son terme,
- (ii) du nom et du logo de l'Évènement pour lequel sont utilisés les Logiciels et les Services,
- (iii) des images de cet Évènement,

... à titre de références commerciales, sur tout support et sous quelque forme que ce soit.

18. Autorisation de diffusion des témoignages du Client et des Utilisateurs

Pendant la durée de leur utilisation des Services et de la Plateforme, le Client et ses Utilisateurs autorisent KEY4EVENTS à utiliser les témoignages qu'ils publient sur le Site, la Plateforme et/ou les réseaux sociaux (ci-après : les « **Témoignages** ») pour la promotion de la Plateforme, selon les modalités suivantes :

- Ils consentent à ce que leurs Témoignages soient diffusés à titre gracieux par KEY4EVENTS sur le Site, la Plateforme, les réseaux sociaux, et sur tous autres sites internet français ou étrangers, édités par toutes sociétés avec lesquelles KEY4EVENTS a des accords,
- Ils consentent à ce que leurs Témoignages soient diffusés par KEY4EVENTS par tout moyen et sur tout support aux fins de promotion du Site et/ou de la Plateforme,
- Ils acceptent que leurs Témoignages soient traduits en toutes langues,
- Ils reconnaissent et acceptent que les Témoignages pourront faire l'objet de modifications, notamment quant à leur cadrage, leur format et leurs couleurs, ainsi que d'altérations ou de dégradations dans leur qualité, en fonction des contraintes techniques du Site et/ou de la Plateforme,
- Ils renoncent à demander à KEY4EVENTS une quelconque rémunération, redevance, indemnité ou compensation financière à ce titre.

19. Droits de la personnalité

Par l'acceptation des présentes, l'Utilisateur autorise KEY4EVENTS à utiliser son image, son nom, sa voix et les témoignages et représentations de sa participation à tout Évènement organisé par le biais de la Plateforme (ci-après, les « **Attributs de la personnalité** ») en vue de l'associer à la promotion de la marque KEY4EVENTS et de celle du Client, pendant la durée prévue à l'article « *Durée du Contrat* » des présentes Conditions Générales.

Dans le cadre de la présentation et la promotion de la marque KEY4EVENTS et de celle du Client, l'Utilisateur autorise KEY4EVENTS à fixer, reproduire, diffuser, et communiquer au public les Attributs de sa personnalité sur tous supports et par tous procédés connus ou inconnus à ce jour, prévisibles ou imprévisibles, et notamment :

- sur tous supports notamment imprimés, électroniques, numériques, informatiques, multimédias, de quelque nature qu'ils soient et par tous procédés matériels ou immatériels, existants ou à venir, prévisibles ou imprévisibles ;
- à travers tous médias, tous réseaux et tous moyens de diffusion, de quelque nature qu'ils soient, existants ou à venir, prévisibles ou imprévisibles, tels que, sans que cette liste soit limitative, l'exposition physique, les réseaux de communications électroniques en particulier internet (fixe ou mobile), la télédiffusion par tous modes (ondes hertziennes au sol, câble, satellite, TNT, télévision gratuite, payante, par abonnement, pay per view, etc.) ou l'affichage.

La présente emporte l'autorisation d'utiliser les Attributs de la personnalité de l'Utilisateur pour les utilisations promotionnelles et publicitaires de la marque KEY4EVENTS et de celle du Client, et leur exploitation.

La présente autorisation est consentie pour le monde entier et pour une durée de 10 (dix) ans à compter de la conclusion du Contrat.

KEY4EVENTS s'interdit expressément de procéder à une exploitation des Attributs de la personnalité de l'Utilisateur susceptible de porter atteinte à sa réputation.

20. Liens et sites tiers

KEY4EVENTS ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la disponibilité technique de sites web exploités par des tiers (y compris ses éventuels partenaires) auxquels le Client ou l'Utilisateur accéderait par l'intermédiaire de la Plateforme.

KEY4EVENTS n'endosse aucune responsabilité au titre des contenus, publicités, produits et/ou services disponibles sur de tels sites tiers dont il est rappelé qu'ils sont régis par leurs propres conditions d'utilisation.

KEY4EVENTS n'est pas non plus responsable des transactions intervenues entre le Client ou l'Utilisateur et un quelconque annonceur, professionnel ou commerçant (y compris ses éventuels partenaires) vers lequel l'un ou l'autre serait orienté par l'intermédiaire de la Plateforme et ne saurait en aucun cas être partie à quelques litiges éventuels que ce soit avec ces tiers concernant notamment l'achat de produits et/ou services, les garanties, déclarations et autres obligations quelconques auxquelles ces tiers sont tenus.

21. Langue

Dans l'hypothèse d'une traduction des présentes Conditions Générales dans une ou plusieurs langues, la langue d'interprétation sera la langue française en cas de contradiction ou de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition.

22. Modifications

KEY4EVENTS se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales.

Le Client sera informé de ces modifications par tout moyen écrit utile, 2 (deux) mois avant l'entrée en vigueur des conditions générales modifiées. Celles-ci s'appliqueront à compter de tout rachat de Crédit et, plus généralement, à compter de toute acceptation d'un Devis postérieurement à leur entrée en vigueur – elles s'appliqueront alors également aux Licences et/ou Services souscrits antérieurement par le Client.

23. Loi applicable et juridiction

Les présentes Conditions Générales sont régies par la loi française.

En cas de contestation sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes Conditions Générales, les parties conviennent que les tribunaux de Nice (France) seront exclusivement compétents pour en juger, sauf règles de procédure impératives contraires.